



Convocation a une médiation pénale

Par **De Groot Murielle**, le **14/11/2017 à 16:55**

Convoquée a une médiation pénale, je m'étonne que seules les plaintes de la partie adverse y figurent Les plaintes que j'ai portées sur la même période, au même endroit contre cette personne n'y sont pas. J'ai eu 30 j d'ITT suite à son agression et j'ai été menacée de mort avec un tournevis... La personne à moins de 8 j (je l'ai mis dehors de la maison de ma fille). Je suis donc victime et "agresseur" comme la personne adverse. Comment faire une médiation sans tous les éléments. Ceci est-il normal ?
Merci de votre aide